



# COMPTE-RENDU de la réunion du COMITÉ DIRECTEUR

Du 25 mars 2017, à Comfort Hôtel Paris-  
Lafayette

**Présents** : Joël Dhumez Président,

Isabelle BAUDEAN, Céline DAUL MECHOUAR, Christine DE PESTEL, Alice DE ROBILLARD, Virginie LANNIER, Liliane LAURENT, André MONROCHE, Yvon NUGEL, Geneviève PETEY, Rodolphe REDON, Virgile RENAUDIE, Philippe SUISSE, Alain SZENICER

**Invités** : Thierry MARDARGENT, Victor SEBASTIAO, Gisèle BELLISSON

**Absents excusés** : Marlène CIESLIK, Isabelle COQUIARD, Gilles LE DUIGOU, Nicolas METAY, Stéphane MUNOZ, Sarah TRIBOU

*Début de séance: 09h30*

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur fédéral du 28 janvier 2017 à Paris**
- 2) **Point sur les Assemblées Générales et fusions des ligues** (FFS et CNCCB) *Alain SZENICER*
- 3) **DTN** : *Thierry MARDARGENT*
  - ☛ CO 2017
  - ☛ Prévisionnel des formations professionnelles BP activité de la Savate 2017/2018
  - ☛ ETF : Combat Masculin / Féminin / Seniors après la réunion du comité de sélection du 19 mars.
  - ☛ Divers
- 4) **CNC** *Yvon NUGEL*
  - ☛ Réflexion sur la réorganisation des compétitions des championnats de France divers
- 5) **CNCCB** *Céline MECHOUAR*
- 6) **Prérequis pour RSC, RSA et RSJ : état des lieux à ce jour** *Philippe SUISSE*
- 7) **Réflexion sur les fonctions des cadres fédéraux après la restructuration des ligues (DTS et DTL)**
- 8) **Règlement Savate Pro**: *Rodolphe REDON*
- 9) **Fédération : locaux et copropriété**
  - ☛ Locaux :
    - changement de la porte d'entrée de l'escalier
    - changement des tables de la salle de réunion
  - ☛ Copropriété : dossier pour l'achat de cave

### 1. **Approbation du CR de la réunion de comité directeur du 28.01.2017- Paris**

***Approuvé à l'unanimité.***

### 2. **Point sur les assemblées générales et fusion des ligues (FFS et CNCCB)** *Alain Szenicer*

Alain Szenicer demande à valider les comités départementaux du 21, 77, 82, 09, 26, 40, 44, 57, 59.

***Approuvé à l'unanimité.***

Alain Szenicer demande à valider les ligues suivantes :

- Ligue Bourgogne / Franche-Comté
- Ligue Nouvelle Aquitaine
- Ligue Ile de France
- Ligue Ile de la Réunion
- Ligue Occitanie
- Ligue Pacca

**Validé à l'unanimité.**

Proposition de répartition de l'aide fédérale 2016 pour chaque structure, ligue et comité départemental (cf. les deux documents joints ci-dessous). Cette aide sera versée dès la réception à la fédération de tous les documents officiels de chaque ligue et département.

**Validé à l'unanimité.**

**FF SAVATE – AIDE FEDERALE 2016 par Ligue**

LIGUE	Licence 2016	variation	Nbre de clubs 2016	licences par club	Indice de Pratique	indice arrondi	AIDE FINANCIERE	Somme à verser
Auvergne Rhône Alpes	8291	8,39	97	85	10,69		16 597,39 €	16 597 €
Bourgogne Franche Comté	1823	11,29	26	70	5,71		3 649,38 €	3 649 €
Bretagne	2057	-3,88	32	64	6,31		4 117,82 €	4 118 €
Centre	1141	4,97	18	63	4,44		2 284,12 €	2 284 €
Grand Est	4216	6,20	52	81	7,59		8 439,83 €	8 440 €
Guadeloupe	236	43,90	10	24	5,87		472,44 €	472 €
Guyane	23	-8,00	2	12	1,02		46,04 €	0 €
Hauts de France	3300	13,56	41	80	4,85		6 606,13 €	6 606 €
Ile de France	15385	10,45	170	91	12,86		30 798,56 €	30 799 €
Martinique	271	27,83	6	45	7,03		542,50 €	0 €
Normandie	916	9,57	21	44	2,75		1 833,70 €	1 834 €
Nouvelle Aquitaine	3903	9,30	68	57	7,00		7 813,25 €	7 813 €
Nouvelle Calédonie	75	17,19	3	25	2,34		150,14 €	0 €
Occitanie	6658	6,02	95	70	11,71		13 328,36 €	13 328 €
PACA	4259	4,85	67	64	8,60		8 525,91 €	8 526 €
Pays de la Loire	1532	-6,53	22	70	4,18		3 066,84 €	3 067 €
Réunion	863	6,15	22	39	10,33		1 727,60 €	1 728 €
							110000	109 261 €
	54949						110000,00	0,993284682
			752	73,12	8,37			99,33%

739 €

**FF SAVATE – AIDE FEDERALE 2016 par Comité Départemental**

Département	Région administrative	Licences 2016	Evolution	Club 2016	Evolution	Licence/club 2016	IP	somme retenus
1 Ain	Auvergne Rhône Alpes	698	-9,31	9	11,11	76	11,27	658
2 Aisne	Hauts de France	181	91,71	2	50,00	91	3,35	0
3 Allier	Auvergne Rhône Alpes	88	13,64	3	0,00	29	2,56	0
4 Alpes de Hautes-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	92	14,13	4	25,00	23	5,68	800
5 Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	100,00	1	0,00	5	0,36	0
6 Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	947	0,53	10	-20,00	95	8,76	942
7 Ardèche	Auvergne Rhône Alpes							0
8 Ardennes	Grand Est	55	5,45	1	0,00	55	1,96	0
9 Ariège	Occitanie	387	13,95	5	0,00	77	25,35	550
10 Aube	Grand Est	37	21,62	1	0,00	37	1,21	0
11 Aude	Occitanie	265	-4,15	4	-25,00	66	7,26	500
12 Aveyron	Occitanie	217	-37,33	5	-40,00	43	7,81	500
13 Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1881	-2,39	31	-6,45	61	9,44	1772
14 Calvados	Normandie	153	-17,65	6	0,00	26	2,22	500
15 Cantal	Auvergne Rhône Alpes	125	20,80	2	0,00	63	8,50	550
16 Charente	Nouvelle Aquitaine	542	16,97	8	0,00	68	15,33	561
17 Charente-Maritime	Nouvelle Aquitaine	56	12,50	3	-33,33	19	0,88	0
18 Cher	Centre	203	-6,40	3	-33,33	68	6,51	0
19 Corrèze	Nouvelle Aquitaine	145	34,48	2	0,00	73	6,02	0
2A Corse-du-Sud	Corse							0
2B Haute-Corse	Corse							0
21 Côte-d'Or	Bourgogne Franche Comté	736	-35,19	6	-83,33	123	10,58	693
22 Côtes d'Armor	Bretagne	235	13,62	4	25,00	59	3,94	0
23 Creuse	Nouvelle Aquitaine	163	4,29	5	0,00	33	13,49	550
24 Dordogne	Nouvelle Aquitaine	376	-6,65	7	0,00	54	9,02	500
25 Doubs	Bourgogne Franche Comté	141	-3,55	4	25,00	35	2,64	0
26 Drôme	Auvergne Rhône Alpes	1195	2,26	15	6,67	80	14,66	1176
27 Eure	Normandie	342	9,94	6	0,00	57	5,75	550
28 Eure-et-Loir	Centre	97	7,22	3	0,00	32	2,24	0
29 Finistère	Bretagne	416	-7,21	7	-14,29	59	4,60	0
30 Gard	Occitanie	889	6,97	17	0,00	52	12,12	0
31 Haute-Garonne	Occitanie	2140	8,79	23	0,00	93	16,48	2066
32 Gers	Occitanie	104	18,27	3	0,00	35	5,47	550
33 Gironde	Nouvelle Aquitaine	1153	19,25	18	11,11	64	7,66	1136
34 Hérault	Occitanie	988	-13,46	14	-7,14	71	9,04	931
35 Ille-et-Vilaine	Bretagne	548	-5,66	7	0,00	78	5,37	310
36 Indre	Centre	179	27,37	2	0,00	90	7,85	0
37 Indre-et-Loire	Centre	293	8,19	5	0,00	59	4,88	550
38 Isère	Auvergne Rhône Alpes	1280	11,25	16	6,25	80	10,36	0
39 Jura	Bourgogne Franche Comté	113	8,85	3	0,00	38	4,34	0
40 Landes	Nouvelle Aquitaine	477	1,26	6	0,00	80	12,01	550
41 Loir-et-Cher	Centre	38	-21,05	1	0,00	38	1,14	0
42 Loire	Auvergne Rhône Alpes	265	-8,68	7	0,00	38	3,50	0
43 Haute-Loire	Auvergne Rhône Alpes	43	-2,33	2	0,00	22	1,90	0
44 Loire-Atlantique	Pays de la Loire	679	12,52	9	0,00	75	5,11	690
45 Loiret	Centre	331	-1,51	4	0,00	83	4,97	0
46 Lot	Occitanie	153	4,58	2	0,00	77	8,81	0
47 Lot-et-Garonne	Nouvelle Aquitaine	374	-13,37	8	-12,50	47	11,23	0
48 Lozère	Occitanie	39	-66,67	1	0,00	39	5,09	0

49	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	249	-47,39	3	0,00	83	3,11	500
50	Manche	Normandie	19	21,05	1	0,00	19	0,38	0
51	Marne	Grand Est	160	50,63	3	33,33	53	2,81	0
52	Haute-Marne	Grand Est							0
53	Mayenne	Pays de la Loire							0
54	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	1043	-3,84	10	-10,00	104	14,27	983
55	Meuse	Grand Est	156	19,23	2	0,00	78	8,12	0
56	Morbihan	Bretagne	858	-6,29	14	0,00	61	11,63	808
57	Moselle	Grand Est	1179	8,31	10	10,00	118	11,26	1161
58	Nièvre	Bourgogne Franche Comté	35	14,29	1	0,00	35	1,63	0
59	Nord	Hauts de France	1559	9,36	19	0,00	82	6,01	1519
60	Oise	Hauts de France	408	-0,98	7	-14,29	58	5,00	0
61	Orne	Normandie							0
62	Pas-de-Calais	Hauts de France	610	8,03	7	14,29	87	4,16	0
63	Puy-de-Dôme	Auvergne Rhône Alpes	928	6,03	10	-10,00	93	14,48	924
64	Pyrénées-Atlantiques	Nouvelle Aquitaine	273	3,66	4	-25,00	68	4,11	0
65	Hautes-Pyrénées	Occitanie	16	-6,25	1	0,00	16	0,70	0
66	Pyrénées-Orientales	Occitanie	813	15,62	12	0,00	68	17,57	816
67	Bas-Rhin	Grand Est	918	2,40	16	6,25	57	8,27	915
68	Haut-Rhin	Grand Est	581	1,20	7	0,00	83	7,66	597
69	Rhône	Auvergne Rhône Alpes	2221	6,93	17	-5,88	131	12,48	2143
70	Haute-Saône	Bourgogne Franche Comté	182	-15,93	3	-33,33	61	7,62	0
71	Saône-et-Loire	Bourgogne Franche Comté							0
72	Sarthe	Pays de la Loire	215	-7,91	3	0,00	72	3,78	0
73	Savoie	Auvergne Rhône Alpes	628	24,84	6	0,00	105	14,82	0
74	Haute-Savoie	Auvergne Rhône Alpes	820	19,02	10	20,00	82	10,65	823
75	Paris	Ile-de-France	3307	9,80	36	0,00	92	14,83	3166
76	Seine-Maritime	Normandie	402	17,16	8	0,00	50	3,20	550
77	Seine-et-Marne	Ile-de-France	2172	9,12	24	-8,33	91	15,91	2096
78	Yvelines	Ile-de-France	1823	13,17	18	-11,11	101	12,85	1768
79	Deux-Sèvres	Nouvelle Aquitaine	116	20,69	2	0,00	58	3,12	0
80	Somme	Hauts de France	542	6,83	5	0,00	108	9,48	0
81	Tarn	Occitanie	444	31,08	5	0,00	89	11,63	0
82	Tarn-et-Garonne	Occitanie	203	17,24	3	0,00	68	8,11	550
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	929	17,12	16	12,50	58	9,03	925
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	405	14,81	5	-20,00	81	7,36	550
85	Vendée	Pays de la Loire	389	-14,65	7	0,00	56	5,93	500
86	Vienne	Nouvelle Aquitaine	107	-9,35	3	0,00	36	2,48	0
87	Haute-Vienne	Nouvelle Aquitaine	121	-0,83	2	0,00	61	3,22	0
88	Vosges	Grand Est	87	42,53	2	0,00	44	2,32	0
89	Yonne	Bourgogne Franche Comté	89	21,35	2	0,00	45	2,61	0
90	Territoire-de-Belfort	Bourgogne Franche Comté	114	27,19	2	50,00	57	7,90	0
91	Essonne	Ile-de-France	2045	10,12	16	0,00	128	16,31	1977
92	Hauts-de-Seine	Ile-de-France	1868	6,58	19	-5,26	98	11,74	1810
93	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	782	9,21	15	6,67	52	5,04	787
94	Val-de-Marne	Ile-de-France	1656	6,58	24	0,00	69	12,23	1610
95	Val-d'Oise	Ile-de-France	1732	10,57	18	0,00	96	14,50	0

53068

65 7,63

45063

### 3. DTN Thierry MARDARGENT

#### CO 2017

La réunion qui détermine les moyens financiers et humains pour l'année 2017 a eu lieu au ministère le jeudi 2 Mars. Elle s'est faite en présence de M. Joël Dhumez, Président de la Fédération, de Mme Laure Dubos, Cheffe de Bureau DSA1, de M. Benoît Schuller, chargé d'études et d'évaluation et de Thierry Mardargent, DTN.

Cette année particulière clôturait l'olympiade 2012/2016. A cette occasion nous avons fait le point sur les indicateurs identifiés au début de l'olympiade.

La vision globale du ministère est satisfaisante, l'ensemble de nos indicateurs sont positifs même si nous pouvons constater que nous n'avons pas réussi à créer une ETR officielle dans chaque région. Ce point doit être amélioré sur la prochaine olympiade.

D'autre part, le ministère nous a indiqué que les éléments contextuels du moment vont avoir des incidences sur les moyens financiers et humains alloués à notre fédération pour 2017.

#### ➤ Propositions du ministère pour la CO 2017

Baisse de la CO 2017 de 10 000 € sur les actions 1,2 et 4.

Le DTN a fait le choix de proposer la baisse de la manière suivante :

- 7000€ sur l'action 1
- 3000€ sur l'action 4

Motivation de la répartition : les baisses antérieures ont été ciblées uniquement sur l'action 2 (sport de haut niveau) et qu'il était important de conserver notre niveau de financement pour le haut niveau.

Concernant l'action 3 et les relations internationales : les arbitrages budgétaires ne sont pas finalisés. Mais une baisse est à prévoir sur l'action 3.

D'autre part, le Ministère a indiqué que la cartographie des postes pour la Fédération serait de 9 au lieu de 10. Donc nous serons à 9 + 1. La perte effective du poste n'interviendra qu'au moment d'un départ.

Le président a indiqué son mécontentement au vu du travail que la Fédération avait réalisé depuis plusieurs années. Le Ministère a reconnu notre travail mais a indiqué qu'en comparaison avec d'autres fédérations reconnues de haut niveau et proches en terme de licenciés, nous étions très soutenus.

Le DTN a indiqué que la Fédération n'avait pas eu de poste au concours de PS depuis au moins 10 ans et que cette situation ne permettait pas de rajeunir l'encadrement et qu'en terme managérial cela ne permettait pas de faire évoluer les missions. Il a fait remarquer qu'il avait un ancien sportif de Haut Niveau dans la formation du PSHN mais que celui-ci ne pourrait pas prétendre à un poste de CTS en Savate.

#### Prévisionnel des formations professionnelles BP activités de la Savate 2017/2018

La Direction Technique Nationale travaille sur la mise en place d'une offre de 4 BP « Activités de la Savate » pour la rentrée.

- Nous renouvelons la formation à Lyon
- Le CREPS d'IDF a fait une demande d'habilitation pour le nouveau BP donc maintien de la formation
- La fédération a fait une demande d'habilitation à Marseille et Toulouse

Il faut prévoir à terme une offre sur le grand ouest (Bretagne, Pays de Loire, Normandie,) et la nouvelle région Aquitaine.

Il faut aussi que nous travaillons avec le CNCCB pour mettre en œuvre l'option Canne.

La mise en œuvre de ces 3 formations va augmenter l'activité administrative et financière de notre organisme de formation. Le DTN demande que nous puissions préparer la rentrée au vu de ces nouveaux dossiers.

Le DTN a proposé aussi que l'on donne un nom à notre organisme pour faciliter notre communication, plusieurs propositions ont été faite. Le Comité Directeur va se prononcer d'ici la fin de l'année.

#### Equipe de France :

Combats masculins/ Féminins/ séniors après la réunion du comité de sélection du 19 mars

#### Réforme territoriale :

Le DTN a fait une proposition pour réorganiser l'ETF au regard de la réforme territoriale qui va s'achever fin mars pour nos ligues. Il a présenté un document lors du Comité Directeur. Cette proposition aura des incidences sur les règlements fédéraux qui devront être modifié. La décision définitive se prendra lors de la prochaine réunion de Comité Directeur. La proposition s'appuie sur un principe de simplification en harmonisant nos organisations sportives. Le document a été envoyé à tous les membres du Comité Directeur.

#### Divers

- Nomination de délégués techniques :

Ludovic Petey : départements 75/93

Dominique Siegler : département 67

Bouguarne Khalid : département 37, sous réserve qu'il démissionne du comité directeur de son département, il ne peut pas occuper un poste de cadre technique et d' élu.

- Haut niveau :

Validation de la proposition de sélection pour le tournoi qualificatif du championnat d'Europe : la liste est sur le site fédéral.

Chaque Athlète a reçu un courrier et un document en annexe qui indiquait ses obligations. Il devait par retour de courrier répondre à la proposition. Chacun étant libre d'accepter ou de refuser. Dans le cas d'un refus, le comité de sélection a choisi de solliciter le remplaçant pour être titularisé.


➤ Convention CNSD :

Le DTN a présenté le projet de signature de la convention avec le Centre National des sports de la Défense.

➤ Plan de performance fédéral:

Le texte de cadrage a été envoyé aux DTN avec l'obligation de présenter le document pour le 1er juillet 2017.

#### 4. **CNC Yvon NUGEL**

 Réflexions sur la réorganisation des compétitions des championnats de France divers

Extrait du règlement d'arbitrage : les protections

	Casque	Protège dents	Protège tibias	Coquilles (M)	Protection pubienne (F)	Protège poitrine (F)	Les bandages
<b>Assaut Jeunes</b>	obligatoire	obligatoire	obligatoires	obligatoire	Obligatoire (minimes et cadet(tes))	Obligatoire (minimes et cadet(tes))	Autorisés
<b>Assaut</b>	Autorisé	Obligatoire	Autorisés	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Autorisés
<b>Combat 2<sup>e</sup> série</b>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires
<b>Combat 1<sup>e</sup> série</b>	Interdit (*) (*) <i>Sauf règlement particulier</i>	Obligatoire	Masculins interdits (*) (*) <i>sauf règlement particulier</i>	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires

(\*) *Sauf pour les rencontres et tournoi (plusieurs rencontres dans la même journée et/ou durant le même week-end).*

Proposition : Rajouter la rubrique COMBAT 1<sup>ère</sup> SERIE ELITE A en tournoi (cf. tableau ci-dessous) :

<b>Combat 1<sup>ère</sup> série ELITE A en tournoi</b>	Interdit	Obligatoire	Obligatoires	Obligatoires	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoires
--	----------	-------------	--------------	--------------	-------------	-------------	--------------

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 5. **CNCCB Céline MECHOUAR**

##### 1. Révision du cahier N°10

Les règlements techniques, médicaux, d'arbitrage et de compétition sont en réécriture et seront présentés pour la nouvelle saison 2017/2018.

Des projets déjà validés au niveau du CNCCB sont en attente de la validation de la Commission Formation de notre Fédération, notamment la nouvelle version des Pommeaux de couleur, ainsi que l'UC2 Passerelle.

La commission technique et sportive du CNCCB est en train de travailler sur le règlement technique, avec une probable proposition de certaines simplifications techniques, notamment au niveau de la validité des touches concernant les fentes et la notion d'armé.

##### 2. Réflexions sur le calendrier et nouvelles manifestations

Le travail porte actuellement sur des nouveaux évènements et notamment :

- un Challenge national jeune, dont la 1ère édition aura lieu les 24-25 juin à Blois,
- un Open National Vétérans,
- un regroupement/stage national de bâton fédéral et Bâton de Joinville,
- le stage d'été pour adultes : Oléron, voire la création d'un stage « jeunes » pour l'été 2018.

### 3. Etude Marketing

Le CNCCB a lancé une étude auprès de ses licenciés avec l'aide des Master 2 Marketing Sportif de l'université de Strasbourg (étude de satisfaction auprès de l'ensemble des licenciés CCB, abandonnistes, enseignants et benchmarking de développement).

### 4. Un groupe de travail concernant l'équipement et les tenues va être lancé prochainement.

A ce sujet, le Président Joël Dhumez demande à Céline Daul-Mechouar de se renseigner par rapport au sort de l'ancienne aire mobile de canne de combat, investissement datant de 2007.

5. Des modifications au sein de certaines commissions sont en train d'être validées, afin de pallier au manque de certaines compétences et d'accélérer certains travaux.

### 6. Au niveau du développement international

- un intervenant CCB sera présent au stage international de Boulouris.
- 3 encadrants de CCB feront également le déplacement les 1-2 avril pour encadrer un stage CCB au sein de la fédération de Grèce.

### Questions :

Il est proposé au CNCCB de réfléchir à l'harmonisation au niveau des catégories d'âges (cat. jeunes, mais surtout cat. vétérans).

## **6. Prérequis pour RSC, RSA et RSJ : état des lieux à ce jour Philippe SUISSE**

Philippe SUISSE fait remarquer qu'à la page 93 du règlement fédéral concernant les prérequis pour les responsables de secteur, il est indiqué que :

- le RSJ doit être titulaire du B.E.E.S. 1er et du titre d'Arbitre National
- le R.S.A. doit être titulaire du B.E.E.S. 1er et du titre d'Officiel National
- le RSC doit être titulaire du B.E.E.S. 1er

Or, lorsque l'on fait le bilan des RSJ, RSA et RSC en poste sur les 8 secteurs, il s'avère que seulement 50% présentent les prérequis imposés alors que les missions sont menées.

Après analyse des fonctions d'un RSJ, RSA ou RSC, Philippe SUISSE demande à ce que leur qualification nécessaire soit revue en cohérence avec la nature des missions de terrain qui leur est demandées.

Les responsables de secteur ont plus un rôle de coordination, d'administratif et servent de lien entre la fédération et les secteurs en cohésion avec le DTS. Le brevet d'Etat qui n'existe plus d'ailleurs, n'est pas indispensable pour accomplir la tâche.

Des réflexions sont en cours sur de nouveaux pré requis exemples : monitorat Savate Boxe Française, et CQP pour tout le monde et la formation SFFO en plus pour un RSA. La commission formation en collaboration avec la Direction Technique vont prendre en compte ce sujet et faire des propositions.

## **7. Réflexions sur les fonctions des cadres fédéraux après la restructuration des ligues (DTS et DTN)**

Un document de travail est présenté par le DTN prenant en considération le redécoupage des régions, le positionnement des administrations, le positionnement des DRJSCS, les missions des DRJSCS, les compétences des nouvelles régions, les CREPS opérateurs de l'état et des régions, la situation actuelle avant fusion et les nouvelles ligues.

Les propositions portent sur la réorganisation territoriale, un découpage en six zones, l'évolution de l'ETF, la composition de l'équipe technique fédérale, les prérequis et une projection des effectifs compétiteurs au niveau national au regard des nouvelles zones.

Un résumé de toutes les propositions retravaillées sera proposé au prochain comité directeur pour validation.

## **8. Règlement Savate Pro Rodolphe REDON**

Le compte-rendu de réunion de la commission Savate Pro ainsi qu'une proposition de règlement Savate Pro est remis aux membres du comité directeur.

Dans le règlement il est défini que les conditions d'accès à la Savate Pro sont réservées aux Elites A. Le but étant de faire boxer les meilleurs tireurs de la Savate contre les meilleurs des autres disciplines Pieds / Poings. Yvon NUGEL demande la possibilité d'y inclure les juniors. Proposition non retenue car il semble nécessaire d'acquérir plus d'expérience pour rencontrer les meilleurs des autres disciplines.

Un travail est en cours sur :

- Les contrats concernant les primes attribués aux tireurs dans les compétitions Savate Pro. On se dirige probablement vers un contrat signé entre l'organisateur et le tireur.
- Les conventions pour les organisations.

Une demande sera effectuée à BKS pour récupérer des images afin d'effectuer un teaser au bénéfice de la Savate Pro.

Le comité directeur demande à ce qu'un paragraphe soit rajouté sur la prise en compte des frappes tibiales dans le jugement. Rodolphe REDON sollicite Alain SZENICER pour la rédaction.

Le comité directeur demande à ce que les prérogatives des médecins soient plus détaillées.

André MONROCHE est chargé de rédiger ce paragraphe.

***Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le règlement est validé à l'unanimité sous réserve des deux modifications demandées ci-dessus.***

Le président Joël DUMEZ donne quelques informations sur un partenariat ponctuel possible avec la Chine pour la Savate Pro.

## **9. Fédération : Locaux et copropriété :**

 Locaux :

- a) Changement de la porte d'entrée de l'escalier

La porte d'entrée par l'escalier n'est pas sécurisée. Dans les limites du budget, le président propose le remplacement de celle-ci par une porte blindée selon les coûts et devis qui seront proposés.

- b) Le président propose également un aménagement de la boutique.

Le couloir de dégagement doit absolument être préservé, libre de circulation (cf. règlement incendie, issue de secours). La mise en place d'une cloison est proposée afin de préserver le couloir de dégagement et sécuriser la boutique.

- c) L'écran de la salle de réunion est à changer afin de pouvoir répondre aux aspects pratiques des différents utilisateurs.

L'estimation du budget nécessaire pour les propositions a, b et c, est de 15 000 euros.

***Approuvé à l'unanimité.***

Une proposition est faite par le président pour l'achat de trois enceintes pliantes de sol en 2017 et 2018. Coût estimatif : 5000 euros pièce, si ces dépenses entrent dans les budgets 2017 et 2018.

***Approuvé à l'unanimité.***

d) Copropriété : dossier pour l'achat de cave

Une étude est en cours avec l'aide d'un spécialiste et de documents pour l'achat potentiel d'une cave dans l'immeuble. Cette cave de 25 m<sup>2</sup> est disponible à l'achat.

Le président demande au comité directeur l'autorisation d'engager les demandes pour l'achat de cette cave.

**Oui à l'unanimité.**

*L'ordre du jour est épuisé*

*Fin de la séance : 17h02*

**Le Président**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dhumez', with a large, sweeping flourish underneath.

**Joël DHUMEZ**

**Le secrétaire général**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suisse', with a large, sweeping flourish underneath.

**Philippe SUISSE**